

**A l'intention du personnel soignant
des services de soins et des EMS**

Quand survient un décès...

**Deux journées de formations organisées
par les Pompes Funèbres Générales S.A.
avec les intervenants suivants :**



Edmond Pittet,
Directeur et praticien aux Pompes
funèbres générales S.A.



Patrice Guex,
Professeur honoraire à la Faculté
de biologie et de médecine,
ancien chef du Département
psychiatrique du CHUV



Alexandre Lobrinus,
Médecin au service de pathologie
clinique des HUG



Stéphanie Monod,
Juriste



Thomas Krompecher,
Professeur et médecin au Centre
universitaire romand de
Médecine-Légale, à Lausanne



Jacques Antenen,
Commandant de la police
cantonale vaudoise et ancien juge
d'instruction cantonal



Christine Kaesermann,
Adjointe de direction ARASMAC,
responsable du secteur des
Agences d'assurances sociales du
district de Morges

**Acquérir ou approfondir des notions rarement abordées dans la formation
en milieu hospitalier.**

Lundi et mardi 17 et 18 mai 2021

Lundi et mardi 21 et 22 juin 2021

Lundi et mardi 6 et 7 septembre 2021

Lundi et mardi 8 et 9 novembre 2021

Chapelle Funéraire de Beausobre, avenue de Vertou 8, à Morges

Programme du lundi

De 8h30 à 12h00

Edmond Pittet, Directeur et praticien aux Pompes Funèbres Générales S.A.

Professeur Patrice Guex, professeur honoraire à la Faculté de biologie et médecine,
ancien chef du Département de psychiatrie du CHUV

- Quand un décès survient :
 - Que se passe-t-il du côté du personnel et des familles ?
- Les démarches administratives.
- L'importance du domicile mortuaire.
- Les jours pour dire adieu.
- La diversité des attentes des familles
- Les droits des familles.
- En quoi le comportement des personnels hospitalier et funéraire peut-il être une des causes d'un deuil pathologique ?
- L'aide sociale en cas de décès.
- Quel avenir pour les pompes funèbres ?
- Ce que représente la présence du personnel soignant pour la famille ?

De 13h30 à 16h30

Christine Kaesermann, Adjointe de direction ARASMAC, responsable du secteur des Agences d'assurances sociales du district de Morges

Ce qu'il faut savoir en matière d'assurances sociales quand la mort survient et tout au long de la vie

- Rentes vieillesse et survivants du 1^{er} et 2^{ème} pilier
- Prestations d'aide fédérales et propres au canton de Vaud
- Prestations pour familles
- Survol de diverses assurances sociales

Programme du mardi

De 8h30 à 10h00

Professeur médecin Thomas Krompecher de l'Institut Universitaire de Médecine-Légale, à Lausanne.

- Procédure en cas de mort violente (accident, suicide) ou suspecte.
- Le suicide accompagné.
- Le rôle de la médecine légale et son utilité.
- Les procédés d'identification des défunts.
- La collaboration avec les Offices judiciaires et les milieux hospitaliers.
- Les informations et communications à l'intention des familles du défunt ou de la victime.

De 10h30 à 12h00

Monsieur Jacques Antenen, Commandant de la police cantonale (ancien Juge d'instruction cantonal)

- Collaboration entre appareil judiciaire et Institut de médecine légale.
- Rôle de la justice dans un cas de mort violente.
- La famille a-t-elle accès au résultat de l'enquête ?
- Que dit et qu'exige la loi en cas de mort violente ?
- Dans quelle mesure le corps médical et les soignants sont-ils impliqués en cas de mort violente, quand le décès est constaté en milieu hospitalier ?

De 13h00 à 14h30

Stéphanie Monod, Juriste doctorante spécialisée en droit des successions

- Présentation du droit des successions.

De 15h00 à 16h30

Docteur Alexander Lobrinus Médecin au service de pathologie clinique de l'HUG

- L'autopsie après un décès provoqué par une cause naturelle (maladie).
- Le but de l'autopsie.
- Pourquoi la pratique de l'autopsie est-elle indispensable ?
- Est-il envisageable de substituer d'autres procédés à l'autopsie ?
- Comment aborder la question de l'autopsie avec la famille ?
- Quand l'autopsie (en dehors des cas de morts violentes) peut-elle être imposée ?
- Qui communique les résultats à la famille et dans quel délai ?
- Les dons d'organes

temps d'échanges et de pauses, des espaces pour vos questions et vos réflexions viendront agrémenter ces deux journées de formation qui, nous l'espérons, répondront à vos attentes.

Décès en milieu hospitalier

Quand un décès survient I

**Comment et quand parler de la mort en amont avec les proches ?
Imprévisibilité des familles : le professionnel face aux proches.**

Cette session consiste à :

- analyser les comportements et les besoins des familles ;
- aider le professionnel à travailler avec l'incertitude ;

Pour y parvenir :

Référence aux :

- document « Inventaire des préoccupations des familles » et de tout ce qu'elles ignorent ;
- 5 principes fondamentaux qui aident à l'accompagnement des familles ;

Lieu : Salle de formation Pompes Funèbres Générales
Chapelle St-Roch
Rue du Maupas 6
1004 Lausanne

ou dans votre établissement

Objectif : Acquérir des notions de base dans l'accompagnement des familles endeuillées

Participant : 10 à 15 personnes

Dates : A convenir

Décès en milieu hospitalier

Quand un décès survient II

Analyse des attentes conscientes et inconscientes des familles :

- Enseignements tirés de 5 exemples vécus pratiquement
- De l'annonce du décès au dernier adieu

Cours

spécifique : Durée 2 heures 30

Lieu : Salle de formation Pompes Funèbres Générales
Chapelle St-Roch
Rue du Maupas 6
1004 Lausanne

ou dans votre établissement

Objectif : Acquérir des notions de base dans l'accompagnement des familles endeuillées

Participant : 10 à 15 personnes

Dates : A convenir

Décès en milieu hospitalier

Quand un décès survient III

**Quand, à l'annonce d'un décès,
la famille évoque un deuil ancien et douloureux au professionnel**

- Quelle sera notre :
 - Attitude
 - Ecoute
 - Manière d'agir

- 5 enseignements tirés à partir d'exemples vécus dans la pratique

Cours

spécifique : Durée 2 heures 30

Lieu : Salle de formation Pompes Funèbres Générales
Chapelle St-Roch
Rue du Maupas 6
1004 Lausanne

ou dans votre établissement

Objectif : Approfondir son sens de l'empathie et de l'écoute auprès des familles endeuillées

Participant : 10 à 15 personnes

Dates : A convenir

Décès en milieu hospitalier

Quand un décès survient IV

- **5 principes qui mettent :**
 - le professionnel à l'aise dans la rencontre
 - et
 - la famille à l'aise avec le professionnel

Cours

spécifique : Durée 2 heures 30

Lieu :

Salle de formation Pompes Funèbres Générales
Chapelle St-Roch
Rue du Maupas 6
1004 Lausanne

ou dans votre établissement

Objectif :

Découvrir les cinq principes de base dans l'accompagnement des familles endeuillées

Participant :

10 à 15 personnes

Dates :

A convenir

Pour en savoir plus sur la pratique funéraire

De A à Z

La formation proposée permet aux collaborateurs des milieux hospitaliers de découvrir toutes les tâches accomplies quand un décès survient par le personnel des Pompes Funèbres Générales.

Elles sont en rapport avec :

- A. l'entretien avec la famille (les 5 composantes)
- B. les soins à la personne décédée
- C. les soins de reconstitution (en cas de mort violente)
- D. les lieux où reposent les personnes décédées
- E. les attentes des familles qui accompagnent leurs proches
- F. les différents services d'adieu
- G. les nouveaux rites
- H. les démarches administratives
- I. le suivi administratif
- J. la succession
- K. les rentes, le soutien social

Cette session permet aux participants d'accéder à toute l'information de nature administrative et pratique en lieu avec l'accompagnement des familles.

L'information est dispersée en théorie et par des moyens visuels.

La rencontre à un caractère très interactif.

Objectif : Découvrir les tâches accomplies lors d'un décès par le personnel des Pompes Funèbres Générales

Lieu : À définir

Participant : 10 à 15 personnes

Date : A convenir